

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE 30 JUIN 2022
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.394.904, un actif net de D : 1.386.185 et un bénéfice de la période de D : 13.071.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 86,94% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 13,01% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Les emplois en titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,21% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 9 Août 2022

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	<i>Note</i>	<i>30/06/2022</i>	<i>30/06/2021</i>	<i>31/12/2021</i>
Portefeuille-titres	4	<u>1 212 699,482</u>	<u>1 380 516,644</u>	<u>1 318 576,328</u>
Obligations et valeurs assimilées		1 140 539,282	1 312 367,444	1 248 516,828
Tires des Organismes de Placement Collectif		72 160,200	68 149,200	70 059,500
Placements monétaires et disponibilités		<u>181 483,869</u>	<u>96 960,398</u>	<u>154 397,810</u>
Placements monétaires	5	181 483,869	96 975,574	135 543,408
Disponibilités		-	(15,176)	18 854,402
Créances d'exploitation		<u>720,930</u>	<u>534,534</u>	<u>534,530</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 394 904,281</u>	<u>1 478 011,576</u>	<u>1 473 508,668</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	4 941,351	5 351,439	5 084,046
Autres créditeurs divers	7	3 777,471	685,909	414,981
TOTAL PASSIF		<u>8 718,822</u>	<u>6 037,348</u>	<u>5 499,027</u>
ACTIF NET				
Capital	8	1 365 702,612	1 452 046,803	1 426 706,813
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,499	11,630	11,399
Sommes distribuables de la période		<u>20 480,348</u>	<u>19 915,795</u>	<u>41 291,429</u>
ACTIF NET		<u>1 386 185,459</u>	<u>1 471 974,228</u>	<u>1 468 009,641</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 394 904,281</u>	<u>1 478 011,576</u>	<u>1 473 508,668</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	14 138,323	28 853,314	16 544,849	33 877,036	65995,001
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 138,323	28 853,314	16 544,849	33 877,036	65 995,001
Revenus des placements monétaires	10	560,099	1 263,868	261,063	543,767	1 437,170
Revenus des prises en pension	11	2 012,350	2 012,350	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 710,772	32 129,532	16 805,912	34 420,803	67 432,171
Charges de gestion des placements	12	(4 901,371)	(9 839,865)	(5 307,679)	(10 776,607)	(20 862,116)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 809,401	22 289,667	11 498,233	23 644,196	46 570,055
Autres charges	13	(634,990)	(1217,311)	(482,750)	(969,753)	(1 923,553)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 174,411	21 072,356	11 015,483	22 674,443	44 646,502
Régularisation du résultat d'exploitation		(354,282)	(592,008)	(2 291,061)	(2 758,648)	(3 355,073)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 820,129	20 480,348	8 724,422	19 915,795	41 291,429
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		354,282	592,008	2 291,061	2 758,648	3 355,073
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 896,603	3 671,520	(505,487)	739,282	3 024,806
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	5 108,397	8 796,837	10 141,801
RESULTAT DE LA PERIODE		13 071,014	24 743,876	15 618,393	32 210,562	57 813,109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	13 071,014	24 743,876	15 618,393	32 210,562	57 813,109
Résultat d'exploitation	11 174,411	21 072,356	11 015,483	22 674,443	44 646,502
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 896,603	3 671,520	(505,487)	739,282	3 024,806
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	5 108,397	8 796,837	10 141,801
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(40 222,630)	(40 222,630)	(59 043,571)	(59 043,571)	(59 043,571)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(28 404,892)	(66 345,428)	(192 687,103)	(298 891,175)	(328 458,309)
Souscriptions					
- Capital	683 980,440	684 084,420	658 036,066	658 036,066	1 274 925,629
- Régularisation des sommes non distribuables	1 287,541	1 287,581	3 341,093	3 341,093	8 278,727
- Régularisation des sommes distribuables	16 813,162	16 816,380	18 690,362	18 690,362	35 522,810
Rachats	(711 951,060)	(748 656,000)	(847 681,747)	(949 568,584)	(1 595 229,826)
- Capital					
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 349,419)	(1 391,722)	(4 377,169)	(4 570,981)	(9 707,414)
- Régularisation des sommes distribuables	(17 185,556)	(18 486,087)	(20 695,708)	(24 819,131)	(42 248,235)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(55 556,508)	(81 824,182)	(236 112,281)	(325 724,184)	(329 688,771)
ACTIF NET					
En début de période	1 441 741,967	1 468 009,641	1 708 086,509	1 797 698,412	1 797 698,412
En fin de période	1 386 185,459	1 386 185,459	1 471 974,228	974,228	1 468 009,641
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	13 369	13 721	15 839	16 827	16 827
En fin de période	13 100	13 100	14 000	14 000	13 721
VALEUR LIQUIDATIVE	105,816	105,816	105,141	105,141	106,990
TAUX DE RENDEMENT	0,91%	1,72%	0,94%	1,99%	3,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022, à D : 1.212.699,482 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		1 086 203,750	1 140 539,282	82,28%
<u>Obligations de sociétés</u>		339 059,500	349 132,624	25,19%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	59 976,000	62 589,144	4,52%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	46 062,000	47 457,619	3,42%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	19 958,600	20 377,692	1,47%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	88 125,000	89 795,130	6,48%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	29 937,900	30 308,710	2,19%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	20 000,000	20 404,274	1,47%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	75 000,000	78 200,055	5,64%
<u>Emprunt National</u>		25 000,000	25 038,286	1,81%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	25 000,000	25 038,286	1,81%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		722 144,250	766 368,372	55,29%
BTA 5,6% 08-2022	250,000	238 244,250	259 764,830	18,74%
BTA 6% 04-2023	200,000	193 300,000	201 356,603	14,53%
BTA 6% 04-2024	100,000	96 400,000	100 366,690	7,24%
BTA 6,3% 10-2026	200,000	194 200,000	204 880,249	14,78%
Titres des Organismes de Placement Collectif		67 795,144	72 160,200	5,21%
Parts FCP				
FCP SMART EQUILIBRE	700	67 795,144	72 160,200	5,21%
Total		1 153 998,894	1 212 699,482	87,48%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			86,94%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022 à D : 181.483,869 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2022</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	19 302,614	20 367,039	1,47%
AMEN BANK	19 302,614	20 367,039	1,47%
Créances sur opérations de pensions livrées	160 872,303	161 116,830	11,62%
Pension livrée BIAT au 12/07/2022 à 7,60% pour 20 jours	160 872,303	161 116,830	11,62%
Total général	180 174,917	181 483,869	13,09%
Pourcentage par rapport au total des Actifs	13,01%		

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2022 à D : 4.941,351 contre D : 5.351,439 au 30 juin 2021 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Smart Asset Management	1 260,836	1 465,871	1 312,617
Maxula Bourse	1 260,836	1 465,871	1 312,617
Rémunération du dépositaire	2 419,679	2 419,698	2 458,812
Total	<u>4 941,351</u>	<u>5 351,439</u>	<u>5 084,046</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022 à D : 3.777,471 contre D : 685,909 au 30 juin 2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Solde des souscriptions et rachats	3 173,880	-	-
Redevance du CMF	98,860	115,312	124,516
Retenue à la source sur commissions	483,911	549,777	266,445
Autres	20,820	20,820	24,020
Total	<u>3 777,471</u>	<u>685,909</u>	<u>414,981</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2022, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 426 706,813
Nombre de titres	13 721
Nombre d'actionnaires	74

Souscriptions réalisées

Montant	684 084,420
Nombre de titres émis	6 579
Nombre d'actionnaires nouveaux	15

Rachats effectués

Montant	(748 656,000)
Nombre de titres rachetés	(7 200)
Nombre d'actionnaires sortants	(16)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 671,520
Régularisation des sommes non distribuables	(104,141)

Capital au 30-06-2022

Montant	1 365 702,612
Nombre de titres	13 100
Nombre d'actionnaires	73

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 14.138,323 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022, contre D : 16.544,849 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	4 800,106	10 247,610	7 016,052	14 924,127	29 923,363
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier.</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	9 338,217	18 605,704	9 528,797	18 952,909	36 071,638
TOTAL	14 138,323	28 853,314	16 544,849	33 877,036	65 995,001

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 560, 099, contre D : 261, 063 pour la même période de l'exercice 2021, et représente le montant des intérêts sur les dépôts, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	560,099	1 263,868	261,063	543,767	1 437,170
TOTAL	560,099	1 263,868	261,063	543,767	1 437,170

Note 11 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 2.012,350, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des pensions livrées	2 012,350	2 012,350	-	-	-
TOTAL	2 012,350	2 012,350	-	-	-

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 4.901,371, contre D : 5.307,679 pour la même période de l'exercice 2021, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
Commission de gestion	1 263,948	2 559,499	1 469,146	3 027,870	5 671,068
Commission de distribution	1 263,948	2 559,499	1 469,146	3 027,870	5 671,068
Commission de dépôt	2 373,475	4 720,867	2 369,387	4 720,867	9 519,981
Total	4 901,371	9 839,865	5 307,679	10 776,607	20 862,116

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 634,990, contre D : 482,750 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
Redevance du CMF	354,050	716,953	411,485	848,151	1 588,550
Commissions bancaires	244,894	400,297	65,689	116,026	219,461
Autres	36,046	100,061	5,576	5,576	115,542
Total	634,990	1 217,311	482,750	969,753	1 923,553

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.